



## Entre frères : don en nue propriété est elle vraiment avantageuse?

Par **Phil Ross**, le **18/02/2017** à **14:31**

Bonjour,

Mon frère a 80 ans, j'en ai 69. Nous avons lu que si mon frère me donne en nue-propiété son bien immobilier, il devait payer tout de suite un impôt de 45% après un abattement de 30%, soit sur son bien à 600000,  $200000 * 0,45 = 90000$  € d'impôts.

Mais nous avons également lu que si nous ne faisons rien, et que mon frère mourrait avant moi, il y aurait 50% d'impôts, soit  $200000 * 0,5 = 100000$  €.

Pourriez-vous me confirmer que nos calculs sont corrects ? Car cela ne nous semble pas valoir le coup de faire une donation en nue-propiété maintenant.

Merci,

Philippe

Par **Phil Ross**, le **18/02/2017** à **19:26**

Bonsoir Janus2fr, ok, merci pour la précision. Savez-vous si le reste est correct?